

Soyons sans inquiétude, le signal de la retraite ou de la capitulation ne viendra jamais de Rome.

A qui fera-t-on croire que le Saint-Siège, gardien infailible de la saine doctrine, voudrait donner l'ordre ou le conseil aux parents catholiques de renoncer, en matière d'éducation, à des droits naturels qui leur sont d'ailleurs assurés par la constitution du pays, à des droits dont l'existence a été proclamée naguère et dont l'étendue a été clairement définie par le plus haut tribunal de l'Empire ? Et quoi ! quand nous étions la majorité, pour la sauvegarde de ceux-là mêmes qui nous persécutent aujourd'hui qu'ils sont le grand nombre, nous aurions inscrit dans un pacte solennel, revêtu de la sanction royale, l'engagement sacré de respecter toutes les croyances et toutes les langues ; et maintenant que nous sommes devenus la minorité, à cette heure suprême où notre foi et notre vie nationale sont en péril, Rome nous commanderait de déchirer de nos propres mains la charte de nos libertés !

Sa Majesté, notre gracieuse souveraine, mise au courant de la situation qui nous est faite, aurait officiellement proclamé le droit absolu des catholiques à des écoles organisées, gérées, conduites d'après les principes de leur religion ; et le pape, moins soucieux, de ce même droit, nous demanderait d'y renoncer !

Les mendiants doivent quelquefois se contenter des miettes qui leur sont jetées ; les étrangers sont bien obligés d'accepter, en attendant mieux, les lambeaux de liberté qu'on leur taille. Mais au Manitoba, les catholiques et les Canadiens-français ne sont ni des mendiants ni des étrangers.

Leurs pères ont été les découvreurs et les pionniers de ces fertiles régions, leurs missionnaires en ont évangélisé les peuplades sauvages.....

Qu'on leur rende donc justice entière, qu'on leur rende tous les droits dont ils ont été injustement dépouillés.

L'école qu'il leur faut, c'est l'école catholique, l'école à laquelle ils ont droit aux termes mêmes de la constitution.

Si c'est vraiment la paix que l'on cherche, il y a un moyen bien simple de l'avoir : que l'on donne à nos frères du Manitoba le contrôle de leurs écoles, des districts scolaires catholiques, des livres catholiques, des inspecteurs catholiques, des maîtres et des maîtresses catholiques, et l'exemption de taxes pour des écoles dont en conscience ils ne peuvent se servir.